

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 20 MAI 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 20 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCELLUS, dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DERC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2025.

Membre en exercice :	12
Présents :	07
Pouvoirs :	00
Votants :	07

- ❖ **Membres présents** : Jean-Claude DERC, Jean-Marie BAZAS, Maryse CUCCHI, Bernard REYNAUD, Laetitia LAFITTE, Valérie LAURENT, Maria PEREIRA.
- ❖ **Membres excusés et/ou représentés par pouvoir** : Nicolas HRGOVIC (excusé),
- ❖ **Membres absents** : Jenifer SEALELLI, Luc CHARRY, Jérôme DUSSEAUX, Perrine CHABRAT-DUCASSE

Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance – nomination du secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

♦ **Secrétaire de séance** : M. Bernard REYNAUD est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT

Assistaient à la séance Mme NAVARRO (secrétariat), Mme LEGRAND Léna (Secrétariat).



DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

ORDRE DU JOUR

I – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2025,

II - Dossier n° 2 : Délibération : REPONSE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE EN VUE D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION A.S.M.C
(Rapporteur : Monsieur BAZAS Jean-Marie),

III – Dossier n° 3 : Délibération : REVISION PLU DE LA COMMUNE DE MARCELLUS, ETAT D'AVANCEMENT ET AVIS DDT47
(Rapporteur : Monsieur REYNAUD Bernard),

IV – Dossier n° 4 : Délibération : REVISION DES LOYERS COMMUNAUX – LOGEMENT
1
(Rapporteur : Madame CUCCHI Maryse),

V – Dossier n° 5 : Délibération : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026 D'INVESTISSEMENT REMPLACEMENT VITRAGE MENUISERIES DE L'ECOLE
(Rapporteur : Madame LAURENT Valérie),

VI – Dossier n° 6 : Délibération : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026 D'INVESTISSEMENT RENOVATION DES MENUISERIES DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOT
(Rapporteur : Monsieur Le Maire),

VII – Dossier n° 7 : Délibération : PROJET DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE MARCELLUS - DEMANDE DE SUBVENTION DRAC ET LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE (Rapporteur : Monsieur BAZAS Jean-Marie),

VIII – Dossier n° 8 : Délibération : PRE-ETUDE INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES BATIMENTS DE LA MAIRIE
(Rapporteur : Monsieur le Maire),

QUESTIONS DIVERSES et ORALES

DOSSIER N°1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2025

Monsieur Le Maire demande aux élus de bien vouloir faire part de leurs observations éventuelles concernant le procès-verbal du 08 avril 2025. Celui-ci est approuvé **à l'unanimité**.



DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°2

Délibération : Réponse pour l'étude de faisabilité en vue d'un terrain synthétique proposée par l'association A.S.M.C

Rapporteur : Monsieur BAZAS Jean-Marie

Monsieur Bazas expose

Vu La demande de financement pour l'étude de faisabilité du terrain synthétique au stade de foot Marcellus présentée par Mr ROUSSET Steve, co-président de l'association ASMC et le bureau d'étude ARTLINE SPORT ;

Vu Le budget de la collectivité de l'année 2024 (déficit de fonctionnement et déficit d'investissement) ;

Vu Les priorités d'investissement fixées par la collectivité ;

Considérant :

- Que la demande de financement pour l'étude de faisabilité ne correspond pas aux priorités d'investissement fixées par la collectivité pour l'année 2025, quelques programmes sont prévus depuis 2024 qui seront réalisés en 2025 :

- ⇒ Toiture et chauffage de la salle quartier,
- ⇒ Réparation de la chaudière de l'école,
- ⇒ L'entretien des menuiseries des bâtiments du stade
- ⇒ Travaux d'économie d'énergie sur le bâtiment de la Mairie

- Que les ressources financières de la collectivité sont limitées et doivent être affectées à des projets plus urgents et plus prioritaires,

- Que les bénéfices attendus de l'étude de faisabilité ne sont pas suffisants pour justifier le financement demandé,

**DELIBERATION
N° 17_2025**

Votants : 07
Exprimés : 07
Pour : 00
Contre : 07
Abstention : 00

***Conseil Municipal,
Où l'exposé de Son Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité***

- **Article 1** : La demande de financement pour l'étude de faisabilité d'un terrain synthétique au stade de foot du bureau d'étude ARTLINE SPORT est refusée.
- **Article 2** : Les motifs du refus sont les suivants :
 - Non-alignement avec les priorités d'investissement de la collectivité
 - Ressources financières limitées



DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

- Bénéfices attendus insuffisants
- **Article 3** : La présente décision sera notifiée à Mr ROUSSET Steve et le bureau d'étude ARTLINE SPORT.



DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°3

**Délibération : REVISION PLU DE LA COMMUNE DE MARCELLUS, ETAT
D'AVANCEMENT ET AVIS DDT47**

Rapporteur : Monsieur REYNAUD Bernard

Monsieur Reynaud explique au Conseil Municipal que la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne a envoyé un courriel au groupement des Communes concernées par la révision PLU.

Monsieur Reynaud donne lecture de ce courriel en date du 18 avril 2025 envoyé par M. BOTTOLLIER-CURTET (mail joint en annexe).

Les services de l'Etat font observer que le Code de l'urbanisme prévoit 2 façons d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme :

- Soit un PLU Intercommunal
- Soit un PLUS Communal

Il est donc rappelé que le PLU ne peut être élaboré sur le groupement des 7 communes qui constituent une partie de Val de Garonne Agglomération.

Il est rappelé également, que la synthèse du diagnostic, réglementaire par sa présence dans le rapport de présentation, doit impérativement présenter la commune concernée de manière individuelle.

Par ailleurs, il est rappelé que cette voie de groupement n'est pas mentionnée par le Code de l'Urbanisme pour élaborer un PLUS à l'échelle des 7 communes mais qu'il s'agit plutôt d'une mise en commun des moyens tel un groupement de commande.

**DELIBERATION
N° 18_2025**

Votants : 07
Exprimés : 07
Pour : 00
Contre : 07
Abstention : 00

***Conseil Municipal,
Où l'exposé de Son Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité***

- **PREND** acte de l'avis de la DDT
- **RAPPELLE** les dispositions législatives et réglementaires telles qu'énoncées par les services de la DDT aux différentes parties prenantes à l'élaboration de ce PLU,
- **MAINTIENT** l'élaboration du PLU de la Commune de Marcellus à l'échelon communal, à savoir, le rapport de présentation, la synthèse du diagnostic, le PADD, ainsi que toutes les pièces réglementaires.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour la signature de documents relatifs à ce sujet afin de mettre en conformité le PLU de la Commune de Marcellus à l'échelon communal.
- **INFORME** le cabinet CITADIA, bureau d'études, de la présente délibération.



DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°4

Délibération : Révision des loyers communaux – Logement 1

Rapporteur : Madame CUCCHI Maryse

Délibération N°1 :

Vu Le code général des collectivités territoriales,
Vu Le règlement intérieur de la commune relatif aux locations de logements communaux,
Vu La grille des loyers applicable aux logements communaux,
Vu La demande de révision du loyer présentée par le Mairie de Marcellus représenté par la Société MAURIG IMMOBILIER, prévue dans le bail à l'article IV conditions financières,

Considérant que le loyer actuel du logement communal – 18 rue du stade – 47200 MARCELLUS est fixé à 610 € par mois,

Considérant que les conditions de location et les caractéristiques du logement ont évolué depuis la dernière révision du loyer,

Considérant que la révision du loyer est nécessaire pour prendre en compte les évolutions du marché locatif et les coûts de gestion du logement,

**DELIBERATION
N° 19_2025**

Votants : 07
Exprimés : 07
Pour : 00
Contre : 07
Abstention : 00

*Conseil Municipal,
Où l'exposé de Son Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité*

- **DE REVISER** le loyer du logement communal n°1 au 18 route du Stade à compter du 1^{er} juin 2025 à 621,08 € par mois.
Calcul du la révision : loyer en cours X valeur IRL (Indice de référence des loyers) du 4^{ème} trimestre 2024 / valeur IRL du 4^{ème} trimestre 2023 ;
Soit : 610€ X 144.64 / 142,06€ = 621,08€.
- **D'APPLIQUER** la révision du loyer au locataire actuel, Mme ARFA Mélissa et à tout nouveau locataire qui occupera le logement à compter de la date de prise d'effet.
- **DE NOTIFIER** la révision du loyer au locataire et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération N°2 :

Vu Le code général des collectivités territoriales,
Vu Le règlement intérieur de la commune relatif aux locations de logements communaux,
Vu La grille des loyers applicable aux logements communaux,
Vu La demande de révision du loyer présentée par le Mairie de Marcellus représenté par la Société MAURIG IMMOBILIER, prévue dans le bail à l'article IV conditions financières,



DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

Considérant que le loyer actuel du logement communal – 40 rue du stade – 47200 MARCELLUS est fixé à 500 € par mois,

Considérant que les conditions de location et les caractéristiques du logement ont évolué depuis la dernière révision du loyer,

Considérant que la révision du loyer est nécessaire pour prendre en compte les évolutions du marché locatif et les coûts de gestion du logement,

DELIBERATION

N° 20_2025

Votants : 07

Exprimés : 07

Pour : 00

Contre : 07

Abstention : 00

*Conseil Municipal,
Où l'exposé de Son Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité*

- **DE REVISER** le loyer du logement communal n°2 au 40 route du Stade à compter du 1^{er} juin 2025 à 509,08 € par mois.
Calcul de la révision : loyer en cours X valeur IRL (Indice de référence des loyers) du 4^{ème} trimestre 2024 / valeur IRL du 4^{ème} trimestre 2023 ;
Soit : 500€ X 144.64 / 142,06€ = 509,08€.
- **D'APPLIQUER** la révision du loyer au locataire actuel, Mme MIQUEL Josiane et à tout nouveau locataire qui occupera le logement à compter de la date de prise d'effet.
- **DE NOTIFIER** la révision du loyer au locataire et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°5

**Délibération : Demande de subvention DETR 2026 d'investissement remplacement
vitrage menuiseries de l'école**

Rapporteur : Madame LAURENT Valérie

AJOURNÉE



DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°6

Délibération : Demande de subvention DETR 2026 d'investissement rénovation des menuiseries des vestiaires du stade de foot

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire expose que le projet de la rénovation des vestiaires du stade de foot, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 7 320€ HT soit 8 784 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
SUBVENTION DETR - DSIL 2026**

N° de dossier 01 MARCELLUS

Année de la (des) subvention(s) : 2026

COUT HT DU PROJET 7 320€

Opération

RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOT

Coût de l'opération Estimé	
dépenses	montant HT
Rénovation des vestiaires du stade de foot	7 320,00
TOTAL	7 320,00

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
FINANCEURS	Montant subventionnable HT	Taux intervention	Montant aide acquis
DETR - DSIL 2026 - Infrastructure sportive	8 784,00	20%	1 756,80
			0,00
Sous-total des aides sollicitées			1 756,80
Autofinancement du Maître d'ouvrage commune de Marcellus			5 563,20
TOTAL			7 320,00

(*) Voir tableau détaillé des dépenses

Marcellus, le 16 MAI 2025

Le Maire
Jean-Claude DERC



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DELIBERATION
N° 22 2025

Votants : 07
Exprimés : 07
Pour : 00
Contre : 07
Abstention : 00

*Conseil Municipal,
Où l'exposé de Son Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité*

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 7 320 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL



DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°7

**Délibération : Projet de restauration de la Chapelle de l'église Saint-Pierre Marcellus
- Demande de subvention DRAC et la Région Nouvelle-Aquitaine**

Rapporteur : Monsieur BAZAS Jean-Marie

Dans le cadre de la rénovation de la chapelle de l'église Saint-Pierre de Marcellus, Monsieur le Maire propose de demander deux subventions.

Pour cette opération, la commune souhaite mobiliser :

- La DRAC Nouvelle Aquitaine. A ce titre, elle sollicite l'attribution de cette dotation à hauteur de 40%
- La région Nouvelle-Aquitaine. A ce titre, elle sollicite l'attribution de cette dotation à hauteur de 20%.

Voici le plan de financement prévisionnel



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
SUBVENTION DRAC - REGION 2026**

N° de dossier 03 MARCELLUS Année de la (des) subvention(s) : 2026

COUT HT DU PROJET 8 991€

Opération

RÉNOVATION DE LA CHAPELLE DE L'ÉGLISE DE MARCELLUS

Coût de l'opération Estimé	
dépenses	montant HT
Rénovation du toit et verrière de la chapelle de l'église de Marcellus	4 837,00
Rénovation du sol de la chapelle de l'église de Marcellus	4154,00
TOTAL	8 991,00

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
FINANCEURS	Montant subventionnable HT	Taux intervention	Montant aide acquis
DRAC Nouvelle Aquitaine	8 991,00	40%	3 596,40
La région Nouvelle Aquitaine	8 991,00	20,000%	1 798,20
Sous-total des aides sollicitées			5 394,60
Autofinancement du Maître d'ouvrage commune de Marcellus			3 596,40
TOTAL			8 991,00

(*) Voir tableau détaillé des dépenses

Marcellus, le 16 MAI 2025

Le Maire
Jean-Claude DERC



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DELIBERATION

N° 23 2025

Votants : 07

Exprimés : 07

Pour : 00

Contre : 07

Abstention : 00

*Conseil Municipal,
Où l'exposé de Son Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité*

-  **SOLLICITE** l'octroi des subventions les plus élevées auprès des potentiels financeurs,
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer les demandes de subventions ainsi que tous les actes et documents y afférents,
-  **PREVOIT** les dépenses envisagées au Budget Primitif.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°8

Délibération :

Pré-Etude installation panneaux photovoltaïques bâtiments de la Mairie

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise STATERA est venue présenter le projet pour les installations de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie en date du 4 mars 2025.

L'étude d'une centrale photovoltaïque pour une installation de 16 kWc Autoconsommation et revente de surplus :

Etude administrative et Technique :

Désignation	Unité	Qté	PU HT	Total HT
Etude administrative et Technique	Et.	1	3286,80	3286,80
Etude avant projet		1		
Etude de faisabilité		1		
Déclaration préalable		1		
Gestion des démarches auprès du Gestionnaire de Réseau		1		
Elaboration des documents pour CONSUEL		1		
Dossier électrique et Technique		1		
Rédaction et Edition des Documents (DOE / DIUO)		1		
Sous total administratif		Total HT		3 286,80 €

Ensemble fournitures Centrale photovoltaïque

Ensemble Fournitures Centrale photovoltaïque	ens	1	14858,62	14858,62
Structure photovoltaïque pour toiture tuile K2 SYSTEMS SingleRail ou équivalent	ens	1		
Modules JA Solar JAM54D40-445/LB 445Wc	U	36		
Clip de mise à la terre RAYVOLT	U	10		
Connecteur AC	U	6		
Embout AC	U	3		
Coffret de protection AC	U	1		
Disjoncteur de coupure 4P 32A	U	1		
Système de communication	U	1		
Micro-Onduleur KSTAR HERF-1600 ou équivalent	U	9		
Chemin de câble / câbles de raccordement / signalétique	ens	1		
Sous total fournitures		Total HT		14 858,62 €



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

Pose du générateur solaire

Pose du générateur solaire		50	1	6067,50	6067,50
Levage et manutention					
Consuel					
Evacuation déchet					
Ft = forfait	U = Unité	m2= mètre carré	ml = mètre linéaire	Jrs = journée - ens = ensemble	
Sous total pose					6 067,50 €

DELIBERATION N° 24_2025

Votants : 07
Exprimés : 07
Pour : 00
Contre : 07
Abstention : 00

*Conseil Municipal,
Où l'exposé de Son Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité*

- **DECIDE** d'entreprendre cette opération d'investissement,
- **PREVOIT** d'inscrire au budget 2025, les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux au vu de l'estimatif présenté,
- **SOLLICITE** le fonds de concours, au titre du soutiens aux programmes d'investissements des communes rurales, auprès de la Communauté VGA.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que VGA a décidé de supprimer les arrêts de bus aux Bernès et à Rouette car ils sont jugés trop dangereux.

Les travaux de réparation des glissières du pont de Guillemasse ont été effectué afin de rétablir une certaine sécurité.

La rénovation de la caserne des pompiers de Meilhan verra sa facture augmenter à cause de la présence d'amiante dans la toiture et donc du désamiantage prévu.

Monsieur Reynaud informe que le montant de la subvention pour le SIVU qui avait été débattu avec les différentes communes du département est maintenu pour cette année mais sera revu pour 2026.

Monsieur le Maire alerte les élus qu'un gros week-end de festivité est prévu avec la fête du village organisée par le comité des fêtes et le tournoi de foot organisé par l'ASMC lors du week-end de Pentecôte.



DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

Un nouveau règlement des associations est à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Le Maire** clôt la séance à 22 heures 30.

Le Maire de Marcellus
Jean-Claude DERC



Le secrétaire de séance
Bernard REYNAUD